Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251201-BC2025_11_07-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**
**DU PAYS D'IROISE**
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 17

VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six novembre
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

**BC2025_11_07 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE (SDEF) – PHASE 2 DU PROJET FINISTÈRE SMART CONNECT (2025-2030)**

**Exposé**

Depuis 2021, Pays d'Iroise Communauté est territoire pilote du projet départemental « Finistère Smart Connect » conduit par le SDEF.
La phase pilote 2021-2025 a permis le déploiement d'une infrastructure LoRa opérationnelle et des premiers objets connectés : suivi des consommations d'eau potable, détection de fuites, optimisation énergétique de bâtiments publics, télégestion de l'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251201-BC2025_11_07-DE

Le SDEF propose désormais une phase 2 (2025-2030) afin de pérenniser et d'étendre ces usages. Un marché public doit être conclu entre le SDEF et Pays d'Iroise Communauté pour fixer le cadre technique, juridique et financier de cette coopération.

Sur le plan financier, la convention prévoit notamment que :

- Pays d'Iroise Communauté prend en charge 60 % des coûts d'exploitation de l'infrastructure IoT sur son territoire, soit 43 380 € TTC par an,
- elle verse une contribution annuelle de 5 000 € TTC pour le suivi de projet assuré par le SDEF,
- elle finance, le cas échéant, 50 % du coût d'investissement pour l'installation de nouvelles passerelles LoRa destinées à améliorer la couverture radio.

Ces montants pourront être ajustés chaque année sur la base des facturations réelles du SDEF.
La répartition de la participation financière entre la Communauté de communes et les communes concernées fera l'objet d'une communication spécifique.
Le marché public précise par ailleurs que les données collectées via les capteurs demeurent la propriété de Pays d'Iroise Communauté.

**Délibération**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 et suivants ;
VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2511-6 relatif aux coopérations entre entités publiques ;
VU la délibération du 27 janvier 2021 approuvant la phase pilote du projet « Finistère Smart Connect » sur le territoire de la CCPI ;
VU le bilan de la phase pilote conduite entre 2021 et 2025 relative au déploiement du réseau LoRa et des services d'objets connectés ;
VU le projet de convention de partenariat pour la poursuite du projet « Finistère Smart Connect – Phase 2 (2025-2030) » transmis par le SDEF ;

CONSIDÉRANT que Pays d'Iroise Communauté est territoire pilote du projet départemental « Finistère Smart Connect », visant à mutualiser et améliorer le pilotage des services publics via l'Internet des Objets ;
CONSIDÉRANT que le territoire dispose déjà d'une infrastructure opérationnelle de réseau LoRa permettant le suivi des consommations d'eau potable, la détection des fuites, l'efficacité énergétique de bâtiments publics et la télégestion de l'éclairage public ;
CONSIDÉRANT que la poursuite du projet doit permettre d'optimiser le fonctionnement des services publics, de mieux maîtriser les consommations et de renforcer la connaissance du patrimoine public ;
CONSIDÉRANT que le marché public fixe les engagements techniques, juridiques et financiers des parties pour la période 2025-2030 ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :
- PRÉCISER que les données collectées via les capteurs demeurent la propriété exclusive de Pays d'Iroise Communauté, conformément aux stipulations de la convention ;
- DIRE que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget de Pays d'Iroise Communauté, sur les services concernés ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251201-BC2025_11_07-DE

- AUTORISER le Président à signer le marché public entre le SDEF et Pays d'Iroise Communauté pour la mise en œuvre du projet « Finistère Smart Connect – Phase 2 et tout document inhérent à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

***DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE :*** **ADOPTE A L'UNANIMITE – ANTOINE COROLLEUR NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André